Note de synthèse et de propositions option Union européenne :

DGSCGC
Bureau

Noisy-le-Grand, le 26 mars 2026

Note à l'attention de
Madame la directrice générale
s/c hiérarchique

Objet : Définition des objectifs stratégiques

Les mégafeux de ces dernières années en France et dans les pays européens ont amené à l'activation du mécanisme européen de protection civile (MPCU) près de soixante fois en 2024. Face à de tels événements la solidarité européenne joue un rôle prépondérant. La France actrice majeure de la sécurité civile en Europe a également bénéficié du soutien du MPCU dans un certain nombre d'interventions qui a dépassé ses propres capacités de réponse opérationnelle.

Dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel européen post 2027, notre organisation doit définir ses principales lignes directrices et objectifs pour le calendrier 2028-2034. Cette note présentera dans une première partie, le contexte, le constat et les enjeux de se préparer aux crises tout en renforçant notre résilience. Dans une seconde partie elle s'attachera à proposer des actions et des mesures sur le plan national et territorial.

I - Contexte, constat et enjeux

IA - Contexte et constat

Notre monde n'a jamais été aussi instable que depuis la Seconde Guerre mondiale. Les conflits mondiaux se multiplient et certains se trouvent même aux portes de l'Europe. La récente guerre au Moyen-Orient démontre que même si ce conflit ne concerne qu'une région limitée dans le monde, il a un impact économique et sécuritaire planétaire. Les menaces changent, elles se multiplient et deviennent hybrides (attaques cyber, tentatives de manipulation des marchés, ingérences extérieures…). Les relations entre l'UE et les USA, alliés historiques, souffrent également d'une fragilité et d'une instabilité jamais connue auparavant.

Les risques naturels sont également en hausse et amènent le monde à vivre des catastrophes d'ampleurs inédites. Les mégafeux, les inondations, les glissements de terrain, les séismes… Lorsque ces événements surgissent, ils font généralement des bilans humains très lourds. Le coût économique de ces crises est également lourd à supporter pour les pays qui sont touchés.

Notre nation doit se préparer à faire face à des crises de plus en plus complexes à gérer en mettant des actions en place pour ses organisations et leur population. La France doit également se préparer collectivement avec ses partenaires européens à apporter une réponse opérationnelle coordonnée.

IB - Les enjeux

L'un des principaux enjeux aux crises qui pourraient survenir est la prévention. Celle-ci n'évite pas la crise, mais elle peut permettre d'en atténuer les effets. La prévention doit agir en premier lieu sur la préservation des vies humaines (plan d'évacuation des populations en cas de risque de submersion, stratégie de mise en sécurité en cas de conflit à nos frontières…). Un second volet de la prévention vise à réduire l'impact économique d'une crise (par exemple l'obligation de débroussaillage en bordure de forêt, les mesures préventives en cas d'attaque cyber…). Cédric BOURILLET (directeur général de la prévention des risques) confirme que un euro investi en prévention permet d'éviter 8 euros en dommages (sans compter les vies humaines sauvées).

Un des autres enjeux face aux crises est de travailler sur la résilience. Cette résilience doit prendre plusieurs formes. Tout d'abord nos organisations à travers des actions et plans doivent se préparer à continuer leur activité ou à reprendre celle-ci en fonction des événements qui viendraient à les déstabiliser. Dans les territoires les collectivités territoriales doivent avoir un plan communal ou intercommunal de sauvegarde (PCS/PCIS), qui doit être opérationnel et testé. Ce plan doit répondre non seulement aux risques naturels et technologiques présents sur le territoire de la commune mais à tout autre risque qui demanderait une mise à l'abri ou en sécurité des populations. Enfin, chaque citoyen est acteur de sa propre sécurité, ainsi il faut former et prévenir dès le plus jeune âge aux bons comportements à adopter lors des crises. Acculturer la population à vivre des périodes en autonomie, à être solidaire entre-elle pour s'entraider en l'absence de possibilité par les services publics de leur venir en aide dans les premières heures d'une crise.

II - Les actions et mesures sur le plan national et territorial

IIA - Sur le plan national

Mesure 1 : Préserver et consolider notre modèle de sécurité civile est et demeure une priorité. D'autre pays membres comme l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, les Pays-Bas ou encore la Pologne risquent de voir fragiliser leur modèle si demain l'UE devait reconnaitre le sapeur-pompier volontaire ou bénévole comme un travailleur. Il est nécessaire en lien avec les parlementaires français et européens de travailler sur une directive européenne spécifique qui vise à protéger et encourager l'engagement citoyen et bénévole et/ou volontaire et à éviter que celui-

ci soit requalifié par le droit du travail. Une requalification des sapeurs-pompiers volontaires en travailleurs aurait un impact financier estimé entre 5 et 10 milliards d'euros en France.

Mesure 2 : Améliorer et renforcer la coopération opérationnelle européenne en créant un réseau européen sur le modèle « ERASMUS ». Un collège d'experts issus de différents bureaux de la DGSCGC, du monde civilo-militaire et du réseau associatif pourrait ainsi échanger et confronter nos pratiques à celles de nos voisins. La France pourrait être à l'initiative d'un « Forum européen de la sécurité civile » afin d'initier une démarche visant à rapprocher les différentes organisations européennes. Ces rencontres pourraient amener à créer des process partagés intégrant les doctrines des pays membres.

Mesure 3 : Organiser et participer aux exercices MODEX qui sont organisés chaque année par la DG ECHO de la Commission européenne. A l'instar de l'exercice « DOMINO » qui s'est déroulé dans les Bouches-du-Rhône en 2022 et le futur exercice « ALPEX 27 » qui se déroulera en Haute-Savoie en 2027, la France doit être représentée dans ces organisations. Ces exercices permettent une coordination et un travail des différents participants avec des doctrines et techniques qui ne sont pas semblables. Une attention particulière doit être portée sur les RETEX afin de consolider nos pratiques communes.

IIB - Sur le plan territorial

Afin d'appuyer sur la préparation, la prévention et la résilience départementale, une circulaire signée par le ministre de l'Intérieur à destination des préfets pourrait proposer les actions/mesures suivantes :

Mesure 1 : Se préparer, se former et s'équiper dans le cadre des feux de forêt et d'espaces naturels. En s'appuyant sur les RETEX des derniers incendies majeurs qu'a connu la France ou ses voisins européens, les acteurs locaux doivent se préparer à connaitre des étés de plus en plus compliqués. La formation en interservices sur ces enjeux doit se faire sous l'autorité du « directeur des opérations » (DO). Les SDIS ont perçu cette année les véhicules des pactes capacitaires et doivent dans le cadre de la solidarité nationale se préparer à des campagnes de feu de forêt de plus en plus intenses.

Mesure 2 : Appuyer et tester les PCS et PICS rédigés par les collectivités territoriales. L'autorité préfectorale doit rappeler l'obligation aux communes de disposer d'un PCS. Elle doit être en appui de cette planification. L'accompagnement devra permettre aux élus de comprendre l'importance de l'intégration des réserves communales de sécurité civile ou des associations agréées de sécurité civile (AASC) dans le cadre de la mise en sécurité et l'assistance des populations. Ces plans devront faire l'objet d'exercices, si possible en y associant la population, afin de tester l'opérationnalité des PCS/PICS.

Mesure 3 : Acculturer et développer la notion de résilience auprès de la population et dès le plus jeune âge. La résilience citoyenne doit être développée, afin que chacun prenne conscience qu'en cas d'évènement majeur il a sa propre responsabilité en termes de mise en sécurité et en autonomie. L'Etat doit également promouvoir l'engagement citoyen au sein des réserves communales de sécurité civile ou des AASC. Cette stratégie nationale de résilience doit passer par l'organisation des journées nationales de résiliences, durant lesquelles il faut consacrer des moments dédiés aux scolaires. Cette acculturation doit également mettre en avant les risques émergents, avec ses conséquences et ses impacts, mais également les mesures pour les prévenir et les conduites à tenir en cas de survenue.

Le chef de bureau